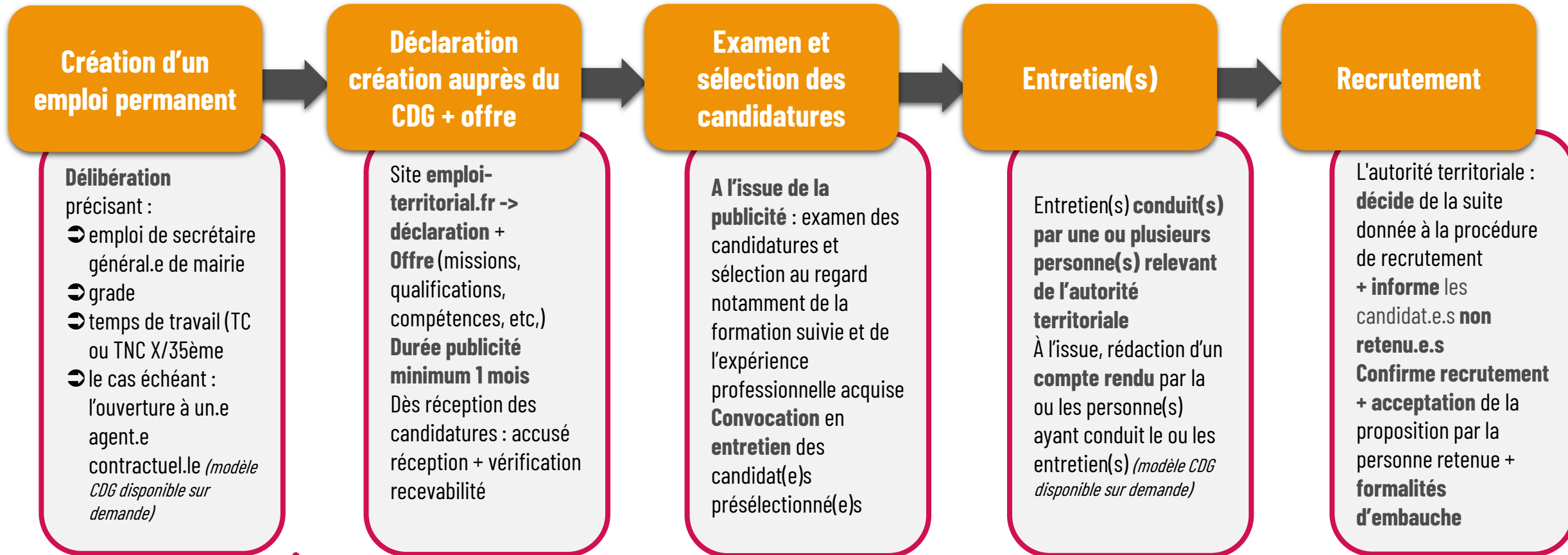


# Réforme des Secrétaires Généraux.ales de Mairie (SGM)

# RECRUTEMENT FONCTIONS SECRETAIRE GENERAL.E DE MAIRIE

## Rappel : procédure de recrutement



Nécessité d'anticiper la procédure – délai minimum d'au moins 2 mois avant date recrutement

# RECRUTEMENT FONCTIONS SECRETAIRE GENERAL.E DE MAIRIE

## Nouvelle appellation / catégorie hiérarchique

**Fonctions liées au secrétariat de mairie des communes de moins de 3500 habitants** : le/la Maire nomme **un.e secrétaire général.e de mairie (SGM)**, *sauf* s'il/elle nomme un.e agent.e pour occuper les fonctions de directeur.rice général.e des services (emploi fonctionnel DGS = communes de plus de 2 000 habitants).


















*Si les fonctions de SGM ne sont pas mentionnées dans l'acte de recrutement (arrêté de nomination ou contrat) => Un modèle d'arrêté de désignation est disponible sur AGIRHE (modalité d'exercice AM63) et ces missions devront être précisées dans la fiche de poste.*

- Communes de moins de 2 000 habitants : cadre d'emplois classé au moins dans la catégorie B
- Communes de 2 000 habitants et + : cadre d'emplois classé dans la catégorie A, sauf si emploi fonctionnel de DGS

# RECRUTEMENT FONCTIONS SECRETAIRE GENERAL.E DE MAIRIE

## Mise en application en deux étapes

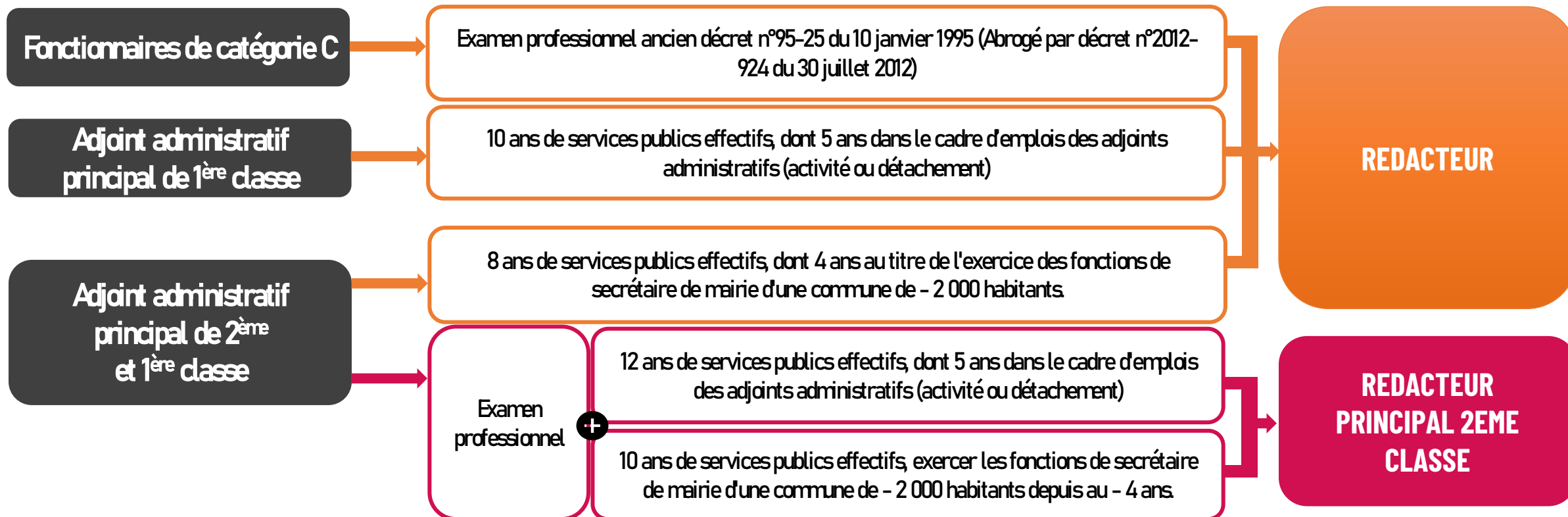
	Jusqu'au 31 décembre 2027				A compter du 01 janvier 2028			
	Adjoint administratif (C1)	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>ère</sup> classe (C2 ou C3)	Cadre emplois cat B Rédacteurs	Cadre emplois cat A Attachés	Adjoint administratif (C1)	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>ère</sup> classe (C2 ou C3)	Cadre emplois cat B Rédacteurs	Cadre emplois cat A Attachés
<b>Commune de - 2000 habitants</b>								
<b>Commune de 2000 à 3500 habitants</b>								



Les **FONCTIONNAIRES** adjoints administratifs principaux peuvent être secrétaires généraux.ales de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants **s'ils ont été nommés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2028.**

# PROMOTION INTERNE REDACTEUR/REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE - SOUS CONDITIONS DE QUOTA : Rappel des conditions statutaires existantes

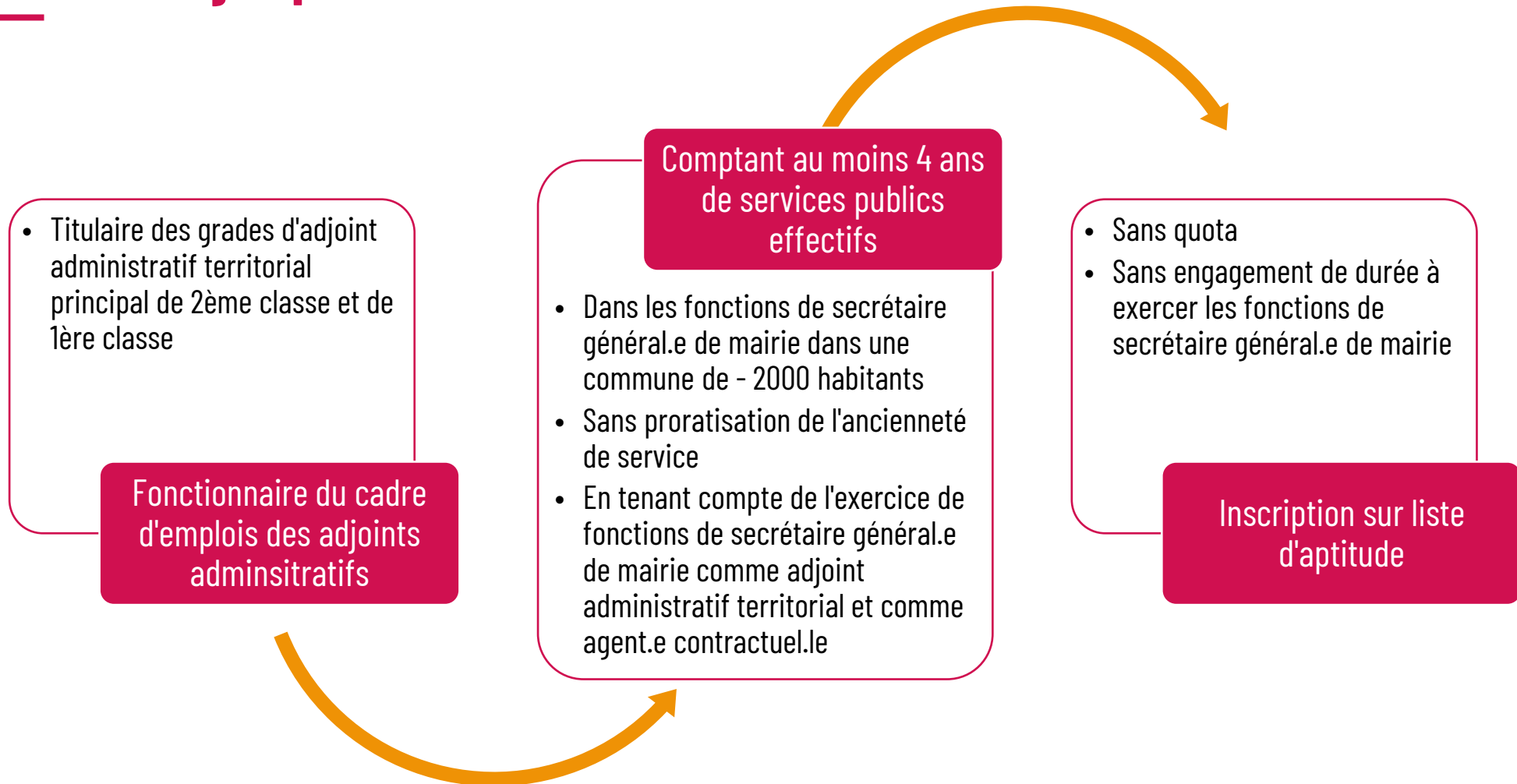
## Campagne annuelle de promotion interne



Le CDG veille à ce que les listes d'aptitude de promotion interne comprennent **une part, fixée par décret, de fonctionnaires exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie** (en attente parution du décret)

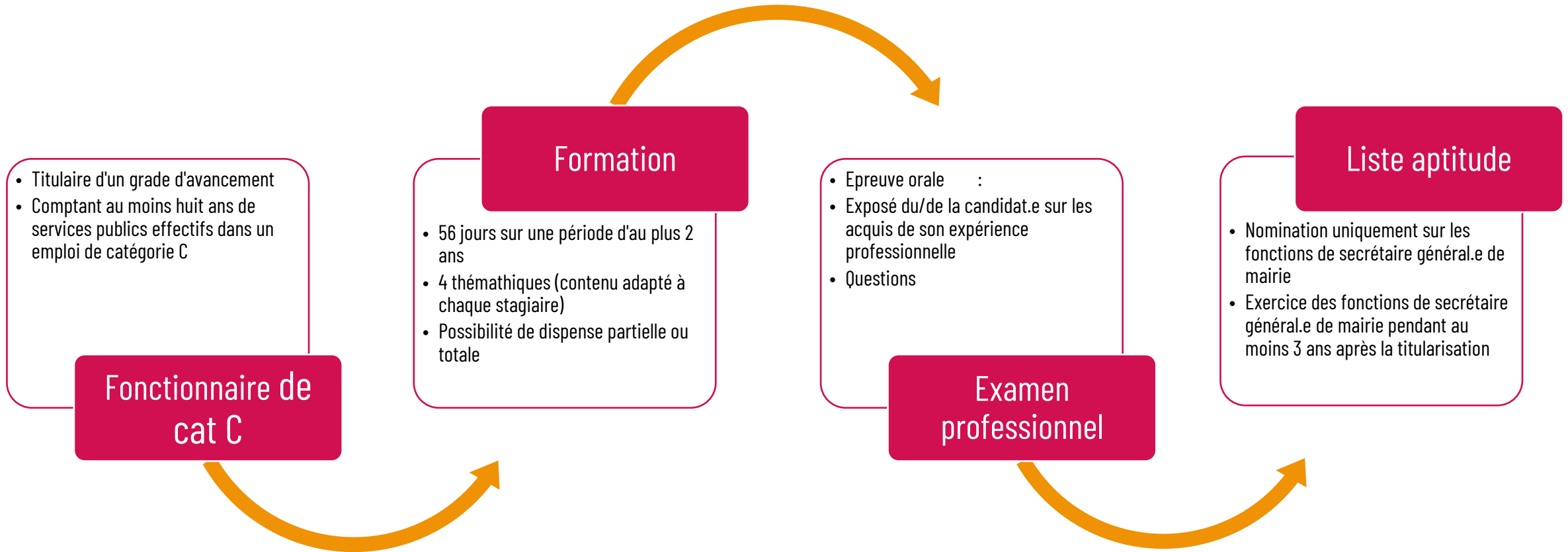
# PROMOTION INTERNE AU GRADE DE REDACTEUR SANS QUOTA : « PLAN DE REQUALIFICATION »

## Voie transitoire - jusqu'au 31 décembre 2027



# PROMOTION INTERNE AU GRADE DE REDACTEUR SANS QUOTA : « PROMOTION-FORMATION »

## Voie pérenne - avec EXAMEN PROFESIONNEL



# SYNTHESE DES DIFFERENTES VOIES DE PROMOTION INTERNE

## Accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

### Dispositif "plan de requalification"

- **Sans quota**
- Dispositif transitoire jusqu'au **31 décembre 2027**
- Pour les actuel.le.s secrétaires généraux.ales de mairie de catégorie C **relevant d'un grade d'avancement : adjoint.e administratif.ve principal.e de 2<sup>ème</sup> ou de 1<sup>ère</sup> classe**

### Dispositif "formation promotion"

- **Sans quota**
- Fonctionnaires de catégorie C relevant des **grades d'avancement** et souhaitant exercer les fonctions de secrétaire général.e de mairie
- Ayant validé un **examen professionnel** sanctionnant une **formation qualifiante** aux fins d'exercer les fonctions de secrétaire général.e de mairie

### Dispositif de promotion interne déjà existant

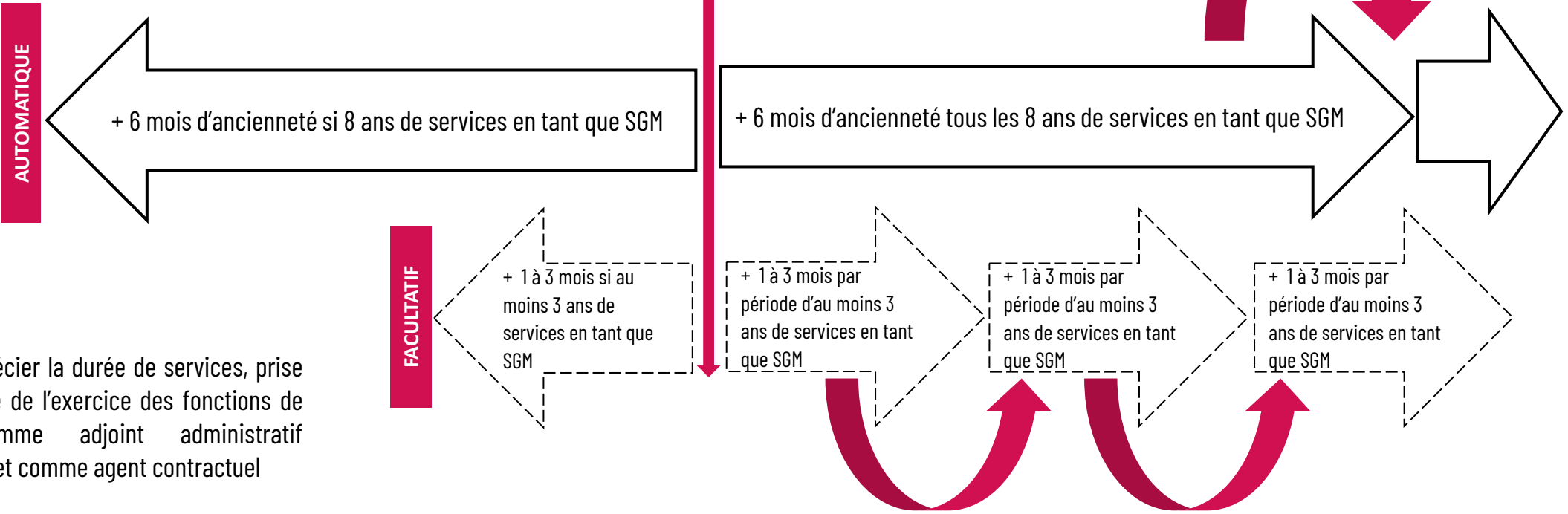
- Dans le cadre des **voies déjà existantes** de promotion interne, le Président du Centre de Gestion devra veiller à ce que les listes d'aptitude relatives à la promotion interne comprennent une **part de fonctionnaires exerçant les fonctions de secrétaire général.e de mairie**. La part correspondante sera fixée par décret (non paru).



# AVANTAGE SPECIFIQUE D'ANCIENNETE AU TITRE DE L'AVANCEMENT D'ECHELON

## Bonification d'ancienneté

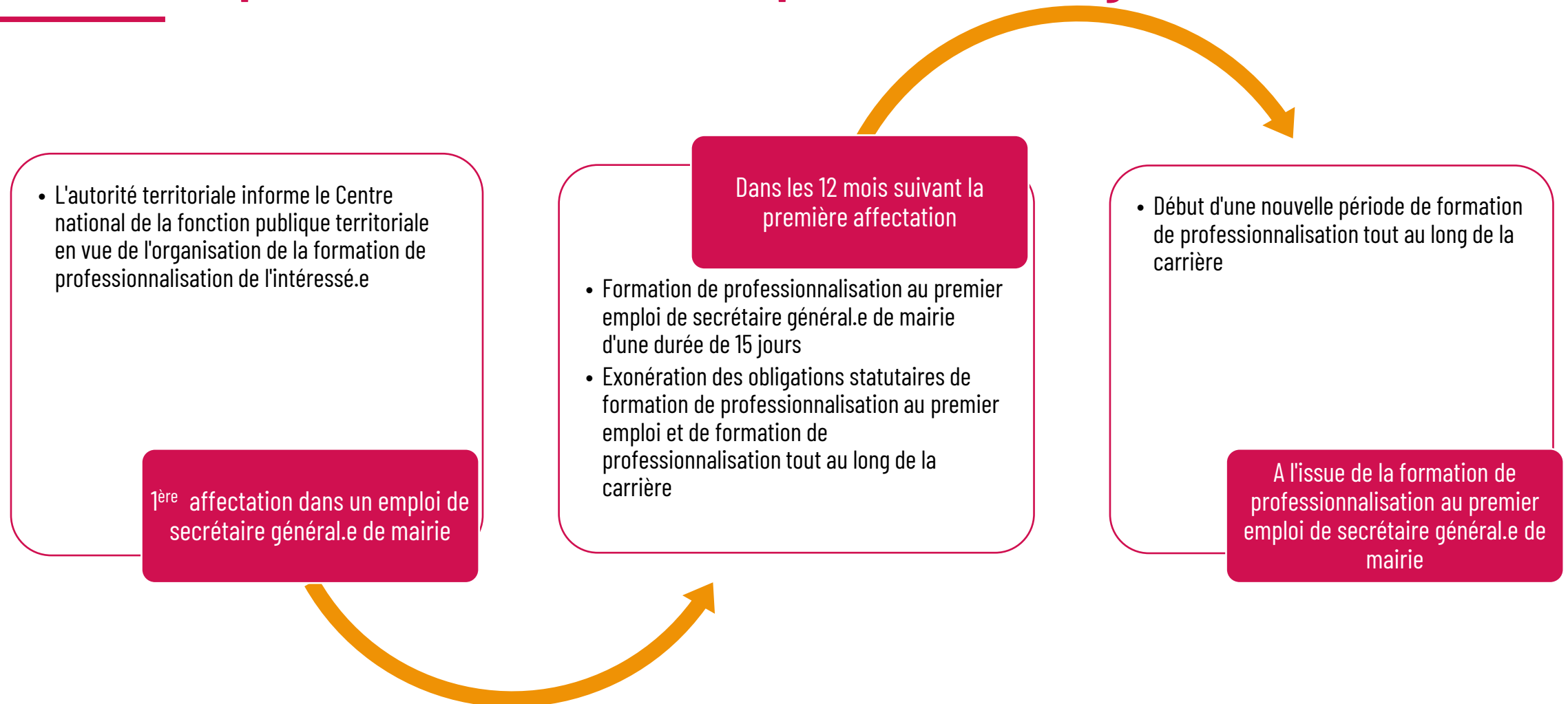
**01 août 2024 :**  
entrée en vigueur du dispositif de bonification  
pour les agent.e.s éligibles (grade + fonctions)



Pour apprécier la durée de services, prise en compte de l'exercice des fonctions de SGM comme adjoint administratif territorial et comme agent contractuel

# FORMATION OBLIGATOIRE DES SECRETAIRES GENERAUX.LES DE MAIRIE

## Formation de professionnalisation au 1<sup>er</sup> emploi de secrétaire général.e de mairie



# CAS PARTICULIERS

## Fonctionnaires faisant fonctions SGM - grade adjoint administratif C1 (1/2)

Agent.e titulaire du grade d'adjoint administratif (C1) exerçant les fonctions de SGM

Nomination au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (C2)

### CONCOURS

Admission au **concours** d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe  
*Prochaines dates : 2026 (inscription à l'automne 2025)*

### AVANCEMENT DE GRADE

(sous réserve d'une inscription au tableau d'avancement et de remplir les conditions d'éligibilité)

**Examen professionnel** + 3 ans de services effectifs + 4<sup>ème</sup> échelon  
*Prochaines dates : 13 mars 2025 (ouverture inscriptions le 22/10/2024)*

**Ancienneté** : 8 ans de services effectifs + un an d'ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon



Pour rappel : les **FONCTIONNAIRES** adjoints administratifs **principaux** peuvent être secrétaires généraux.ales de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants **après le 1<sup>er</sup> janvier 2028, s'ils ont été nommés avant cette même date.**

# CAS PARTICULIERS

## Fonctionnaires faisant fonctions SGM - grade adjoint administratif C1 (2/2)

Grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (C2)



### Nomination dans le cadre d'emplois des rédacteurs

#### CONCOURS

Admission au **concours** de rédacteur ou de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

*Prochaines dates : 16 octobre 2025  
(ouverture inscription 04 février 2025)*

#### PROMOTION INTERNE

Promotion interne au grade de rédacteur sans quota :

- Dispositif « **Plan de Requalification** » jusqu'au 31 décembre 2027 (cf diapo 6)
- Dispositif « **Promotion-formation** », voie pérenne avec examen professionnel (cf diapo 7)

Promotion interne au grade de rédacteur ou de rédacteur ppal 2<sup>ème</sup> classe avec quota comprenant une part, fixée par décret (en attente de parution), de fonctionnaires exerçant les fonctions de SGM (cf diapo 5)

# CAS PARTICULIERS

## Contractuel.le.s exerçant fonctions SGM - grade adjoint administratif ppal 2<sup>ème</sup> classe

**En attente de prise de position de la DGCL :**

- Application de la dérogation aux agent.e.s contractuel.le.s permettant d'être secrétaire général.e de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants s'ils ont été nommés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2028 au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe ?
- Conservation du CDI ou de l'ancienneté acquise en CDD pour le droit à CDI, relevant de la catégorie C, lors du passage en catégorie B ou A ?  
Rappel : le droit à CDI est lié à la conservation de la même catégorie hiérarchique



# LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX.ALES DE MAIRIE

## Service Appui Territorial & Développement des Compétences

### Objectifs :

- Rompre l'isolement des secrétaires généraux de mairie dans les petites communes (moins de 2000 habitants)
- Encourager et faciliter la solidarité entre les professionnels par des partages de pratiques, d'outils et d'expériences
- Accompagner la prise de poste des secrétaires généraux de mairie débutants
- Contribuer à l'attractivité du métier et faciliter les recrutements
- Animer un réseau **sans préjudice des autres dispositifs en ce sens animés par d'autres acteurs locaux** (article 4 de la loi du 30 décembre)

**Juin - Septembre 2024**

Enquête auprès des secrétaires  
généraux de mairie



**Octobre - Décembre 2024**

Analyse des réponses  
Préparation des outils  
Rencontre avec les acteurs & partenaires



**Janvier 2025**

Lancement du réseau

Le questionnaire d'enquête est disponible jusqu'au 30 septembre 2024 : [ici](#)

# REFORME DES SECRETAIRES GENERAUX.ALES DE MAIRIE (SGM)

## > Références

- ✓ [LOI n° 2023-1380 du 30 décembre 2023](#) visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie
- ✓ [Décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024](#) relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie
- ✓ [Décret n° 2024-827 du 16 juillet 2024](#) relatif à l'avantage spécifique d'ancienneté des secrétaires généraux de mairie
- ✓ [Décret n° 2024-830 du 16 juillet 2024](#) relatif à la formation qualifiante prévue à l'article 8 -1 du décret du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
- ✓ [Décret n° 2024-831 du 16 juillet 2024](#) fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 8-1 du décret du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et précisant la durée minimale d'exercice des fonctions de secrétaire général de mairie

## > Ressources

- ✓ [Note du Centre de gestion 63 relative aux secrétaire généraux.ales de mairie \(juillet 2024\)](#)
- ✓ [Fiche BIP « Les secrétaires généraux de mairie »](#)
- ✓ [Site CDG AURA \(calendrier et info concours\)](#)
- ✓ [Concours-Territorial \(inscription concours et examen\)](#)

## > Contacts

### Carrières

04 73 28 59 80  
carrieres@cdg63.fr

### Conseil statutaire

04 73 28 59 80  
juridique@cdg63.fr

### Service Appui Territorial & Développement des Compétences

Carole GOUTTEFANGEAS  
Responsable de service –  
Coordinatrice du réseau  
04 73 28 75 01

[Carole.gouttefangeas@cdg63.fr](mailto:Carole.gouttefangeas@cdg63.fr)

# Merci pour votre attention

📍 7 rue Condorcet CS 70007  
63 063 Clermont-Ferrand Cedex 1  
☎ 04 73 28 59 80  
✉ [accueil@cdg63.fr](mailto:accueil@cdg63.fr)  
🌐 [cdg63.fr](http://cdg63.fr)

*Ouverture au public  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 16h30.*

Ensemble, soutenons les métiers  
Publics territoriaux !

